L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 23 OCTOBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

5c. HUIT CENTS. 8c.

Il ne faut pas de changement dans la qualité. Meilleurs stoves gasoline, même qualité que ceux vendus par tous les autres pour 12 et 12 cents. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordres par la poste francs de port. Téléphone 76. J. Paquette, 155 rue du Camp, à côté de l'église St-Patrick.
19 oct—

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

Le prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—

DEMANDES.

On demande une bonne cuisinière et un bon domestique de salle à manger. S'adresser 244 rue Deuxième coin Coliseé.
14 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Une Grocerie et Buvette. S'adresser Mme J. Han, coin Barracks et Gired. 16 oct—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Succession de Joseph D. Menson et femme vs Mme Veuve Anna U. Perkins.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nile-Orléans, Lne. No 12,214.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
14 oct—14 19 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Paul Delery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,734—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Delery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 oct—23 28—nov 1

Succession de Mme Odile Morel, femme d'Eugène Petit, et d'Eugène Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,104—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Emile Chotin, exécuteur testamentaire datif et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 oct—11 16 20

Succession de Geo. W. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,748—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob L. Schumann administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 oct—22 27 31

Succession de Marie Louise Romeu, veuve d'Euphémon S. Roman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,802—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile St Même Le Breton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 oct—14 18 23

Succession de Henry Hefner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 oct—15 21 24

Succession de Jean Baptiste Fabre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,937—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur d'administration dans la succession de Jean Baptiste Fabre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 oct—16 15 18

Succession de W. I. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,158—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Baldwin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
10oct—10 15 18

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles Desforges vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,880—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John E. Pirton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.
17oct—17 22 25

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Mary A. Tennison—Division F, No 33,594—Attendu que C. E. Tennison, un résident de Summit, comté de Pike, Etat du Mississippi, curateur de Marion Oats, interdit, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit. [illegible] le présent donné à qui cela peut concerner de déduire les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication du dit avis, pour lesquelles l'application du dit curateur ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1891.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
1er oct—1 8 15 22 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,518—Division E—Adolph Keitel vs ses créanciers—Aux créanciers de Adolph Keitel et à toutes autres personnes intéressées—Salut: Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion des créanciers dans cette affaire, au bureau de W. Morgan Gurley, notaire, le 9me jour de novembre 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Adolph Keitel, élire un syndic et voter sur son application pour une décharge et sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises.

Par ordre de l'Honorable

FRED. D. KING.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E., maintenant absent en congé.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 oct—4f an 9 nov

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$709,743 63
Change	21,735 22
Prêts sur demande et escomptes	1,594,295 50
Actions	28,362 20
Propriétés foncières	39,958 00
Total	$2,448,114 97
Fonds capital	$900,000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,304,353 00
Dividendes non payés	1 597 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BEAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BEAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.

[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er juil—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 OCTOBRE—CLASSE No 250
Tirage de 4 heures P. M.

73	45	21	58	49	54	30	44	13	32	49	51

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 22 octobre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéro simple ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest, N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 10 NOV. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de 300	30,000
100 Lots de 200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse au plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat**. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'en 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne prendre que les billets pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

CHARTE
—DE LA—
People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt onze, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la dite paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms signés ci-après, lesquelles déclarent respectivement qu'en vertu et aux fins des dispositions des lois du dit Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvée le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'améliorations, elles se sont associées, et par ces présentes s'accordent et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY. Elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie; employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre, aussi bien qu'hypothéquer toutes espèces de biens meubles, ou immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie; acquérir, détenir et vendre toutes inventions ou brevets qu'elle jugera convenable pour l'exécution de ses plans, nommer et désigner des administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opérera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir comme président, par suite d'une cause quelconque, les assignations et notifications ci-dessus seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, et y comprenant l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, acquérir, posséder et exploiter un établissement d'exploitation, avec tous les bâtiments, les dépendances et appareils nécessaires pour débarquer, mettre en parc, abriter et abattre les animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers d'animaux importés ou importés; à vendre les viandes, la glace, les déchets, restes, et autres fragments provenant de l'abattoir; à tout pouvoir l'excédant de glace fabriquée; également, à acquérir de MM. A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et John Triscony les droits et privilèges à eux accordés par l'ordonnance No 5,560, Série du Conseil, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pourraient être accordés par ordonnance municipale ou autrement relativement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquelles (ordonnances et acte), les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation sera et est ici fixé à trois cent mille dollars représentés par six cents actions de cinquante dollars ($50) chacune payables en argent ou en change ou en propriétés, droits, privilèges ou services, ainsi qu'il est pourvu en cet article. Le Conseil de direction aura plein pouvoir d'émettre et de livrer des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de toute sorte nature qui, en son opinion, il serait bon ou urgent que la corporation acquit; ou pour tous services rendus ou à être rendus pour la corporation; et ces actions ainsi émises et livrées seront considérées comme du capital pleinement payé. Toutes les actions du fonds capital émises et disposées différemment qu'il est dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face de chacune d'elles ou douze dollars et cinquante cents par action seront payés au moment de la souscription; le reste sera payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenable par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune échéance ou qu'aucun assessement ainsi fixé ne soit fait payable avant qu'avis de tel assessement ait été publié pendant au moins trente jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans, et pourvu en outre, que le dit fonds capital puisse être accru par un vote des deux tiers des directeurs, dont la réunion sera publiquement annoncée dans une feuille quotidienne de la Nouvelle-Orléans, pendant 30 jours préalablement.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférée, excepté sur des livres de la corporation qui seront tenus dans ce but et pas avant la remise ou la cancellation du certificat d'action au nom de celui qui transfert le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que l'action ne sera pas intégrale—ment payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il est pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs ou des contrats de cette corporation, ou des erreurs de ses officiers en transactions et autres, pour plus que la somme non payée de l'action en son nom, ou même qu'aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura d'autre effet que d'annuler cette charte et que l'actionnaire ne sera tenu responsable à la compagnie d'aucune somme excédant celle due sur son action.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un conseil de Direction qui sera élu pour les uns à partir du 1er jour de Novembre 1891. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possédera au moins pro rata ou en son nom au moins une action du capital, et une majorité de ces directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Triscony, Hunter. [illegible]

Le second mardi de novembre 1892, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après qu'avis en aura été donné dans un journal de cette ville trois jours avant. La première publication devant se faire au moins dix jours avant la date de la réunion.

Les élections se feront par ballottage et tous les actionnaires de bonne conduite qui pourront se faire représenter, et que le Conseil de Direction désignera à son assemblée précédant l'élection. Les commissaires [illegible]

Les Directeurs ainsi élus demeureront au pouvoir jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et qualifiés. Une majorité des voix données à une élection quelconque pour [illegible] personne possédant l'action ou ayant une procuration.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité du montant du capital de toutes les actions, à toute assemblée régulière des actionnaires de cette corporation convoquée dans ce but après publication d'avis dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui auront trait au fonds-capital exigeront un délai additionnel de quarante jours à la publication pour et envoyé par la poste à chacun des actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois actionnaires qui seront nommés à cet effet à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but [illegible] qui doivent être pendant ces jours et publiés dans un des journaux de la dite ville [illegible] Les actionnaires [illegible] l'un des liquidateurs sera chargé [illegible] le survivant ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires, et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements, et amender et altérer ceux-ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront, et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Rabenthisch et James E. Spear, Jr., témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout leur a été faite.

(Original signé :)

A. J. FORSTALL.	PIERRE LANAUX.
JOHN W. WESTER-FIELD.	J. TRISCONY.
S. VIDALAT.	H. L. TAYLOR.
J. R. ROGERS, Jr.	C. G. RABENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, enregistreur des hypothèques [illegible]

(Sceau) GEO. GUINAULT, Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation de People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.

{SCEAU} Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.
12 oct—6 f an 20 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 33,766—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Succession de J. W. Nagle.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 235 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. N. H. Rightor, juge, daté le 12 octobre 1891, à moi adressé, je procéderai à la vente, au local, No 165 rue Constance ou Foucher, le LUNDI, 26 octobre 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers. Aussi, un cheval et un poulain et un buggy et harnais, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15 oct—15 18 23 26

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,794—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheté de F. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Milhas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1890 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, à la suite d'un jugement du Tribunal Civil pour la Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nlle-Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 18-0, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres. No 2,114 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 18 mars 1870 et ont un commencement comme "Un Acte pour lui éviter des titres d'un caractère général."

Par ces causes que ce soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour et auxquels la vente doit être confirmée, de comparaître dans les délais d'annonce ou d'opposition à l'homologation [illegible] pourquoi la vente qui a été [illegible] ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilot désigné par le nombre Quatre cent vingt-cinq du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 268, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Poniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pasquette Clampou, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.
Une copie exacte; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
Une copie exacte.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Haitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 16, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebleve.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Labarre et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton ce Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Royale et Dauphine.

ROTTES ET MEUBLES

PAR HENRY [illegible], encanteur, [illegible] 1891, à leur salle d'encan, No 36 rue Canal à 11:30 A. M., il sera vendu sans limite ni réserve—

Un très grand assortiment de Meubles et Meubles convenables pour le commerce de la ville et de la campagne. 23 oct—

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un bien de campagne de valeur.
La Ferme Roquevert.
A Ocean Spring, Mississipi.

No 33,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—Le MERCREDI, 25 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur et productive connue comme le "Roquevert Place", près de Ocean Springs, Mississipi, anciennement connue comme le "Bradford Landing", sur le Old Fort Bayou, comprenant telle dite étendue, ou morceau ou portion de terre située, se trouvant et étant dans le comté Jackson et l'Etat de Mississipi et particulièrement décrite comme suit: Le south east quarter du north east quarter de la section dix-huit, de la canscription 7, range 8, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. R. Dowling, notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
24 oct—24 31—7 14 21 25 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs. Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,257—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, désigné comme lot Cinq, dans l'ilot borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et South Peters, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29—oct 6 19 20 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le cottage double No 365 rue Marais.

Succession de Mme Alex. B. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,719.—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 octobre 1891 et d'un ordre amendé en date du 19 octobre 1891, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilot borné par l'avenue St-Bernard, les rues Plauche (maintenant Marais), Columbus (anciennement Mysticine) Villeré et Laharpe et désigné comme lot No 2 sur une esquisse ou certificat d'arpentage faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 1er septembre 1850 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant P. Lacoste, ex-notaire en cette ville, le 24 septembre 1850, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse dressée par Nida y G. de L'Isle, voyer en date du 16 octobre 1891, et enregistrée au bureau du shérif civil, trente pieds dix pouces de face à la rue Marais (anciennement Plauche), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par feue Mme Felicité Chaboneau femme décédée de Alexander Robert McClelland, de Celestine Gé. [illegible] veuve de Joseph Soniat. Acte pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 15 octobre 1885.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en un et deux ans de crédit en deux paiements égaux, l'acquéreur fournira des billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente et garantis par hypothèque et lien du vendeur, et l'acte de vente contiendra les clauses de garantie usuelles, pourvue dans les ventes à crédit telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets, devra faire assurer les bâtisses pour le montant de la portion de crédit et transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27 nov 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété foncière dans le Cinquième District.

Thomas Pickles vs. Algiers and Gretna Railway Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,731—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans cette ville, dans le Cinquième District, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilot borné par les rues Bouny, Villeré, Seguin et Delarogde, désigné comme lot No Un sur un plan dressé par Sam Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 82, lequel lot mesure, en pieds américains soixante-trois pieds onze pouces de face à la rue Bouny, sur cent quarante-neuf pieds six pouces de profondeur; le lot de ce côté de la rue Bouny, ayant les lots dits terrés dans l'arrière, le tout d'après un plan de C. M. Bouchon, voyer général de l'Etat, en mai 1819, déposé à l'étude de feu Lavergne, notaire.

Etant la même propriété acquise par les défendants par achat de Manuel Abascal, pardevant Samuel Flowers, notaire, le 4 avril 1883, titre enregistré C. O. Book 119, folio 6.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
21 sept—21 22 29—oct 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Kahn vs Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot borné par les rues Washington, Quatrième, Baronne et Dryades, désigné par le No 7 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 9 mai 1873, une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 novembre 1873.

Le dit lot de terre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot formant partie du lot numéro quatre sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 18 mars 1825, et déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex-notaire en cette ville, le 25 avril 1835.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
28 sept—29—5 13 19 26 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Coleman et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, désigné par le numéro "Cinq" situé dans l'ex-faubourg Delord, maintenant le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Annonciation, Calliope (anciennement Louisa), Tchoupitoulas et Gaiennié; le dit lot mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Annonciation sur quatre-vingt-dix-sept pieds, quatre pouces et sept lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro "Quatre", cent pieds, sept pouces et trois lignes de profondeur sur le côté adjoignant au lot numéro "Six", et vingt-sept pieds de large dans le fond sur une allée cinq pieds de large, en commun aux dits lots et autres qui y font face; toute mesure américaine, le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la Seconde Municipalité de cette ville, daté le 10 avril 1841, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire.

Ensemble avec soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme gages et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de cinq mille soixante piastres, montant sur les dites actions du stock avec huit pour cent d'intérêt sur chacune des quatre appels annuels pour contributions de $140 00, à partir de la date de l'appel; les appels ayant été faits le 1er décembre de chaque année, de 1887 à 1890, inclusivement, et les frais et charges de procédure et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore dû, mais sujet à être demandé sous la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de quatre mille neuf cents piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 sept—[illegible]

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la résidence élégamment garnie, No 206 Chemin du Bayou, au coin de la rue Esteban, consistant d'un riche ameublement de salon recouvert de soie satinée, F. P. miroirs, pendules et ornements de cheminée, bibliothèque à cylindres, tapis de Bruxelles et autres, rideaux, stores, porte-chapeaux, pravures, meubles de salle à manger de fantaisie, rugs, jardinières, meubles de chambres à coucher, poêle et tuyau de corridor, plants, meubles de salle à manger, toile cirée et des meubles de ménage en général.

Aussi—Boucles d'oreilles en diamant, montre et chaîne en or, bracelet, argenterie, etc., etc. Un piano droit, presque neuf, coûtant $500. Succession de Mme Wilhelmina Justus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,881.

Il sera vendu MARDI, 4 novembre 1891, à 11 heures A. M., à l'endroit ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1891. Conditions, comptant. JULES A. A. ROUSSEAU.
23 oct—23 31—3 4 nov Encanteur.

PAR JAS P. GUINAULT.

Boulangerie à l'encan.

Succession de Auguste Villermin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,746.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville. VENDREDI, 23 octobre 1891, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 22 rue des Français, entre les rues Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891:

Le contenu de la Boulangerie.

Aussi 2 wagons à pains, 1 cheval, 2 mules, 1 jumper et 1 barouche.

Conditions—Comptant.
11 oct—11 16 23

Bâtisse à étage avec écurie, rue Génois, entre les rues Commune et Gravier.

Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany.

Succession de Madame Pauline Jacquet, épouse de Joseph Estrade—No 33,319.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 octobre 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot No 715, borné par les rues Génois, Gravier, Commune et Télémachus, désignés par les Nos 9, 10 et 11, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Génois, sur 144 pieds de profondeur. Ensemble une bâtisse à étage ayant corridor au centre, et quatre chambres, écurie, jardin, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

2° Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, contenant 101 93/100 d'acres de terre étant à l'Est 1/2 de N. E. 1/4 Section 19, O. 1/4 de N. O. 1/4. Section 20. Township 8. 13 Est.

Cette terre se trouve à une distance de 4 milles de la ville de Slidell et près du Pont Martin.

Le East La Railroad allant à Mandeville qui n'est pas encore achevé, mais qui le sera bientôt, traverse la propriété.

Le tout d'après plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr., notaire.
12 oct—18 17 24 31—nov 7 14

Deux jolis Cottages doubles, à l'encoignure des rues Union et Bourgogne, Nos 406 et 408 rue Bourgogne. Un grand terrain formant l'encoignure des rues Marais et Annette.

Maison à étage rue des Marais, No 119.

Une grande tonnellerie à étage rue Marigny, No 16 et 18, près de Bourse et à proximité des dépôts des chemins de fer, magnifique emplacement.

Succession de Auguste Villermin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 33,746—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891.

Les propriétés suivantes, à savoir—

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Union et Bourgogne et mesurant: à savoir: Un des susdits lots forme l'encoignure des rues Union et Bourgogne et a 31 pieds 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Union.

2° Et l'autre lot a 32 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bourgogne sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, le tout plus ou moins. Sur chaque lot se trouve un joli cottage double divisé en deux corps de logis et contenant chacun huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout couvert en ardoises.

3° Un autre lot de terre avec toutes les améliorations qui en dépendent, (à l'exception de l'église qui appartient au locataire) situé dans le même District dans l'ilot compris entre les rues Annette, St. Antoine, Marais et Urquhart. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Annette et Marais et mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais sur 63 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Annette.

4° Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'ilot compris entre les rues Marais, Urquhart, Marigny et Mandeville, mesurant, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue des Marais, sur une profondeur, mesure française, de 61 pieds. Ensemble une maison à étage ayant neuf chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

5° Trois lots de terre situés dans le même district, dans l'ilot formé par les Nos 3, 4 et 5, dans l'ilot formé par les rues Marigny, Champs-Elysées, Decatur et North Peters; lesquels lots de terre sont contigus et mesurent ensemble 70 pieds 9 pouces de face à la rue Marigny sur 123 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une grande bâtisse à étage à l'usage d'une tonnellerie ayant été construite tout récemment et ayant toutes les commodités possibles à quiconque entreprendrait ce genre d'affaire.

Aussi—

Deux actions du New Orleans Insurance Association de $30 chacune d'après le certificat No 610.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date, avec toutes les clauses usuelles d'usage.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante au-dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

Résidence à l'encoignure des rues Joséphine et Clara.

Succession de Veuve Agnès Clairin.

Cour Civile de District—Dossier No 30,742.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1891, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot No 394, borné par les rues Clara, Joséphine, St André et Willow, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant l'encoignure de la rue Clara de 91 pieds 10 pouces 2 lignes, sur 22 pieds de long. Avec l'usage en commun d'une allée dans le fond de 3 pieds de large sur 22 pieds de long.

Ensemble une résidence couverte en ardoise, ayant quatre chambres, cuisine double aussi couverte en ardoise, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant 8 pour cent d'intérêt, garanti par hypothèque et avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Jules Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Le joli cottage simple pour résidence, No 174 rue du Quartier, entre St-Claude et Tremé.

J. H. Glais vs. E. A. Brandue, tuteur et als.

No 33,704—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1891, affirmant les délibérations d'une assemblée de famille, enregistrées le 15 septembre 1891 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Quartier, Chemin du Bayou, St-Claude et Tremé, mesurant 36 pieds 5 pouces de face à la rue du Quartier sur 76 pieds de profondeur plus ou moins, entre lignes parallèles. Etant composé de tous les lots Nos 1 et 2 sur une esquisse par E. Surgi, ingénieur, le 14 décembre 1862, d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 25 décembre 1862.

2° Une autre portion de terre, No 3 adjacent dans le fond au lot décrit ci-dessus, sur l'esquisse susdite et mesurant 35 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond des lots 1 et 2, même mesure sur la ligne du fond sur 13 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois avec salle d'entrée sur le côté, corridors, galerie, plusieurs appartements, et l'eau dans la cuisine, dépendances, etc., situé à proximité des chars, des églises et des écoles, dans un voisinage tranquille.

La maison n'est jamais restée vide.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs; la portion de crédit devra être représentée par les billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et toutes les autres clauses de garantie dans les actes de vente; les améliorations seront tenues assurées pour le montant de la portion de crédit et les polices d'assurance seront transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera en outre de son adjudication, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 oct—4 10 17 24 31—nov 7

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable à deux étages.

Avec de grands terrains bien entretenus, No 126 rue Sixième, entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Gertrude Kraemer.

No 33,793 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. C. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 14 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus.

La confortable résidence en bois à deux étages, No 126 rue Sixième, à distance du trottoir, ayant double gallerie sur le devant, et 8 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres détachées à l'arrière, savent citerne, etc. Les terres sont spacieuses, bien pavées, et plantées d'arbres fruitiers et d'arbres donnant de l'ombrage, tonnelle à vigne, roses et fleurs. Mesurant comme suit, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'ilot borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Constance, désigné par le No 6, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 29 janvier 1846, et déposé pour référence au bureau de M. S. Cenas, alors notaire en cette ville; le dit lot mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ainsi que

2° **Un autre morceau de terre** dans le même district et ilot et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, étant l'arrière portion du lot originel No 7 du dit carré d'ilot, conformément à un croquis dessiné par A. De Armas, voyer, daté le 18 août 1882, et annexé à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 21 juillet 1883; la dite portion de terre est désignée par la lettre C, et mesure 32 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Sixième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 4 lignes. Dans un voisinage tranquille et attrayant, accessible aux marchés et aux lignes de chars.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—nov 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention, Spéculateurs!

TROIS

Ilots de Valeur, bien Situés, près de l'Avenue du Canal.

SUCCESSION DE L. F. GENERES.

No 11,464—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. C. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division F, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé, daté du 25 septembre 1891, et rendu dans la susdite succession:

1° **Le carré d'ilot de terre de valeur**, situé dans le Deuxième District de cette ville et borné par les rues Orléans, St Pierre, David et Salomon, comprenant dix lots. Voir le plan à la Bourse pour les dimensions et subdivisions. La terre est haute, étant sur le pente du Metairie Ridge, près du City Park, et dans un quartier s'améliorant rapidement, ayant cinq résidences construites dans les derniers six mois et des contrats pour en bâtir de nouvelles, dans l'ilot touchant au dit ilot.

2° **Ce bel ilot de terre** situé dans le Deuxième district de cette ville, composé de vingt lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement, et désigné par le No 108, borné par les rues Bienville, Conti, Genois et Clark, d'après un plan dressé par feu T. Dunbar, daté le 12 décembre 1848. Pour les subdivisions et les dimensions voir le plan à la Bourse. La dite succession de L. F. Générès est propriétaire de la moitié indivise du dit ilot de terre; l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions, avec l'autorisation de son propriétaire, donnant ainsi un titre complet à tout l'ilot.

3° **Un autre certain carré d'ilot de terre** situé dans le même district et se touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 107, comprenant 20 lots numérotés de 1 à 20 inclusivement, et est borné par les rues Bienville, Clark, Conti et St-Louis. Voir le plan à la Bourse pour subdivision et dimensions détaillées. La dite succession de L. F. Générès est propriétaire d'une moitié indivise du dit ilot de terre, l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions, avec l'autorisation de son propriétaire, ce qui donnera un titre complet de tout le carré d'ilot de terre.

Ces beaux carrés d'ilots sont à proximité de l'avenue du Canal et immédiatement à l'arrière de l'un des plus importants districts de cette ville. Les travaux faits par le Orleans Levee Board pendant l'année dernière assurent ces terres contre de futures inondations et les rendent propres à de profitables placements.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant un intérêt de 8 pour cent par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie, un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Georg. O. Prées, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28 sept—20 oct 3 10 17 24 31.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Espagne.

Succession de Gustave J. Heinrich, décédé.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la Commercial place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 21 septembre 1891. Dossier No 33,722, pour le compte de la succession de Gustave J. Heinrich, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Espagne, Bourgogne, Nord Remparts et Avenue Washington mesurant 25 pieds de face à la rue Espagne sur 145 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois** connu comme le No 115 rue Espagne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera aussi les taxes pour l'année 1891.
23 sept—22 27—oct 4 11 18 24

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE RIVERAIN

En face des forts chargements de navires

Rues Water et Tchoupitoulas,
Entre les Rues
Sorapuru et Première.

Cæsar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le lot de terre avec le droit de batture, s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Sorapuru et Première, désigné par la lettre B, et mesurant 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du côté à proximité du lot C, et à la plus rapprochée de la rue Première, et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne de côté et sur la ligne la plus rapprochée de la rue Sorapuru, tous plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, les billets de l'acquéreur, à un an de crédit, en paiements égaux garantis par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, et avec hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte portant toutes les sécurités et conditions usuelles des honoraires d'avocat en cas de procès pour les collections, les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891, et dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, Esq., notaire.
20 sept—20 27—oct 4 11 18 24

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double d'un bon Rapport
Nos 12 et 12 1/2 Avenue St-Bernard,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Immédiatement au-dessous de l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Bernard Herwes,

No 33,629—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. C. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 16 octobre 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois bien situé et d'un bon rapport, Nos 12 et 12 1/2 avenue St-Bernard, contenant six chambres dans la bâtisse principale et quatre chambres dans une bâtisse détachée à deux étages, située dans le fond et ayant une allée de côté, cours nouvellement pavées, citernes, etc., à chaque corps de logis. Le terrain est désigné par le No 1 dans l'ilot No 4, borné par l'avenue St-Bernard et les rues Columbus, St-Claude et Marais, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant C. N. Fouton, anciennement notaire, le 16 juillet 1849, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à l'avenue St-Bernard, sur 73 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur un côté et 69 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre côté, et est borné à l'arrière par le lot No 4 d'après le susdit plan. Dans un district populeux et tranquille, à proximité des marchés et des lignes de chars, cette propriété est toujours louée et rapporte maintenant $440 par an.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17oct—17 24 31 nov7 14 21

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Cottage élevé

—ET—

Grande Ecurie et autres dépendances,

Dans un ilot de terre à un ilet de la rue du Canal.

Succession de M. et Mme A. Mannessier.

No 33,790 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, actuellement en congé, daté le 14 octobre 1891, dans l'affaire ci dessus, la propriété de valeur suivante, savoir:

Un certain ilot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, ou qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville borné par les rues **Gasquet**, (anciennement Jackson), **Palmyre, Cortez et St-John**, et mesurant, plus ou moins, 319 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue **Gasquet**, 319 pieds 4 pouces et 7 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Palmyre**, 319 pieds 7 pouces 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue **Cortez**, et 319 pieds 7 pouces plus ou moins, de face à la rue **St-John** ou moins.

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé (à peu près dix pieds de terre), ayant six chambres, galeries sur les côtés, sur le devant et dans le fond, poulailler couvert en ardoises, une grande écurie de trente-trois stalles; une autre bâtisse couverte en ardoises, contenant deux chambres; puits, etc., etc. La place n'est qu'à un ilot de la rue du Canal et accessible par de bons chemins. L'attention spéciale des laitiers est appelée sur la vente de cette belle propriété, étant la même propriété acquise par feu M. A. Mannessier par achat de A. B. Leclere par acte passé le 27 juin 1868, pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, enregistré au bureau de l'annotateur, livre 119, folio 170.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Le locataire a droit de garder possession de la propriété jusqu'au 1er mars 1892, moyennant $25 par mois et d'enlever une citerne et un hangar contenant huit stalles, qui sont désignés sur le plan exhibé à la vente.

L'acte de vente pardevant John E. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20 24 31—nov 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
—SOULIERS—

Installations de magasin, machines à coudre, outils, etc., etc.

Succession de Jean Pierre Brunet.

No 33,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 26 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, au No 181 and Remparts, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, consistant d'un grand assortiment frais et choisi de souliers pour hommes, garçons, dames et enfants.

Installations de magasin, machines à coudre, outils, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré en cour dont une copie peut être vue au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant avant livraison.
16 oct—16 19 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

DE GRANDE VALEUR.

Propriété améliorée vis-à-vis la gare du chemin de fer de la Vallée du Mississipi.

No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté.

Succession de Jean Pierre Brunet.

No 33,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 novembre 1891 à midi il sera vendu, **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles**, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour Division A, actuellement absent en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, servitudes privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, carré d'ilot borné par les rues **Poydras, Perdido, Howard** (ci-devant Hired) et **Liberté** (ci-devant St Paul), désigné comme le terrain numéro vingt trois du carré d'ilot numéro cent quatre vingt dix, du plan américain, 25 pieds 6 pouces de façade rue **Poydras**, sur 108 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan du L. H. Pilié, en date du 2 avril 1842, et déposé au bureau No 37 en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, vis-à-vis la gare du chemin de fer **Mississipi Valley**, laquelle bâtisse a deux chambres à chaque étage, une cuisine à deux étages et attenant, ayant 4 chambres et un cabinet, une bâtisse en bois à deux étages à l'arrière, ayant 3 chambres, citerne, gaz dans la bâtisse principale, city water works, etc., etc. Ayant le numéro municipal 311 de la rue Poydras.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Henry Ferrie, notaire aux frais de l'acquéreur.
17oct—17 24 31—7 14 21 nov

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

EXCELLENT PLACEMENT

—DANS DES—

Propriétés Foncières Améliorées.

—LA—

Rangée de double corps de logis à deux étages.

Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation.

—ET—

Nos 243, 245, 247 et 249 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Delord et Poeyfarré.

A L'ENCAN.

Succession de Andrew J. Dunn.

No 30,611—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, daté le 16 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

La Rangée de bâtisses à deux étages et Annonciation dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Delord et Poeyfarré. Le terrain est composé de deux lots, Nos 1 et 2 et mesure comme suit: Le lot No 1 mesure 64 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 70 pieds 1 pouce rue Tchoupitoulas, 45 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 2 et 21 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. Le lot No 2 mesure 22 pieds de face à la rue Annonciation, 25 pieds et 3 pouces à la rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1 et 58 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, le tout étant plus ou moins.

La propriété est dans un voisinage bien amélioré, près du marché Ste Marie, du Magnolia Cotton Mills et le Louisiana Rice & Corn Mill. Accessible à plusieurs lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente, garanti par hypothèque et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. S. Ward, Esq., notaire public, No 61 rue du Camp.
18 Oct—18 25—nov 1 8 15 21.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR

Dans le Sixième District.

La Résidence bien connue de B. Onorato.

COIN AVENUE ST-CHARLES ET LA RUE OCTAVIA.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Ozas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 14 novembre 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

La propriété dans l'ilot borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jeannet, ayant une façade sur l'avenue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 352 pieds 10 pouces de profondeur** sur la rue Octavia, **315 pieds 10 pouces et 2 lignes** sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Peters et **134 pieds** sur la ligne du fond.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance dans un ou deux ans, garanti par billets portant intérêts de 8 pour cent par an, à partir de la date du paiement jusqu'à parfait paiement, assuré par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte portant toutes les sécurités et clauses usuelles, de 5 pour cent d'honoraire d'avocat pour en forcer la collection; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée. L'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles de 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse. Des cartes d'admission peuvent être obtenues des encanteurs.
11 oct—11 18 17 24 31—nov 7 18 14

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73